

Aide financière exceptionnelle

Objectif de l'aide	Apporter un soutien aux personnes confrontées à des difficultés financières passagères.
Public	Pour tout habitant de Beaucouzé ayant fait valoir ses droits auprès d'autres organismes.
Forme de l'aide	L'aide apportée peut avoir la forme soit d'un don, soit d'un prêt. Cette aide peut concerner la prise en charge d'une facture d'eau, d'électricité, des frais de formation, un achat exceptionnel.
Conditions de ressources	QF inférieur ou égal à 500€
Procédure de demande	La demande est reçue par un agent du CCAS ou un travailleur social du secteur qui remplit un formulaire de demande spécifique aux aides financières. La demande est ensuite présentée en Conseil d'Administration.
Montant	Les montants sont accordés en fonction des demandes et des situations dans la limite de 2 demandes par an.
Mise en œuvre de l'aide	Selon les cas, l'aide peut être versée soit directement au créancier, soit au bénéficiaire.